

Maître Hubert ROUSSEL - CABINET ROUSSEL-CABAYE - Avocats

11 A, rue Armény – 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.33.14.59

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT TYPE 5 PA, situé dans le bâtiment B, immeuble B2 au premier étage et à gauche, d'une surface de **83,37 m²** outre un balcon de **2,30 m²**, **lot 152 de la copropriété**, Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé LA SIMIANE sis à MARSEILLE (13014), Chemin de Saint-Joseph à Sainte-Marthe et Boulevard Massenet, 19, allée de la Serpentine.

MISE A PRIX : 70.000 €

Visite le Mardi 3 Septembre 2019 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 30 du matin** à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, Salle Borély, au rez-de-chaussée, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

Il est précisé que la mise à prix a été fixée à l'origine à 40.000 € et a été portée par arrêt de la cour d'appel d'Aix-en Provence du 04/04/2019 à 70.000 €.

Il résulte de l'article R322-47 du CPCE qu' « à défaut d'enchère et lorsque le montant de la mise à prix a été modifié par le juge, le bien est immédiatement remis en vente sur baisses successives de ce montant, le cas échéant jusqu'au montant de la mise à prix initiale ».

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LA SIMIANE sis à MARSEILLE (14ème), Chemin de Saint-Joseph à Sainte-Marthe et Boulevard Massenet, 19, allée de la Serpentine, cadastré lieudit «PLACE D'EN HAUT», section 895 D n° 105 pour 05 ha 01 a 47 ca.

Un appartement type 5 PA , bâtiment B, immeuble B2 au premier étage et à gauche, **lot numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152)** de la copropriété comprenant hall,

cuisine, salon, salle à manger, trois chambres, salle de bains, WC, avec les 26/10.000° de la propriété du sol et des parties communes générales et les 32/10.000° des parties communes spéciales au bâtiment B.

Il a une surface loi Carrez de 83,37m² et comporte en outre un balcon de 2,30 m².

L'appartement est occupé par le propriétaire et sa famille.

Le syndic de la copropriété est Cabinet AJILL'IMMO, 21, rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE, tél. 04.91.37.60.72.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de copropriété, qui l'a notamment informé :

- que le montant des provisions exigibles à la charge du propriétaire, s'élève à 403,01 €,
- que le montant du fond travaux à la charge du propriétaire, s'élève à 19,20 €,

- que le montant annuel de la quote-part du budget prévisionnel, à la charge du propriétaire, pour l'exercice N-1 est de 1.563,18 € et pour l'exercice N-2 de 1.543,47 €,

- qu'il existe un fonds de travaux de 58.152,43 €, dont 170,01 € attaché au lot vendu.

- que l'état global des impayés de charges au sein de la copropriété à la date de dernière clôture (30/09/2018) est de 505.646,29 €,

- que l'état global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs, actualisée à la date de dernière clôture (30/09/2018) est de 149.885,89 €,

- que le nombre de lots de la copropriété est 322 et le nombre de bâtiments 4.

Le syndic n'a pas précisé si la copropriété faisait ou non actuellement l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1-A et 29-1 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

A LA REQUETE DE :

Le **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 euros, dont le siège social est sis 19, rue des

Capucines, 75001 PARIS, identifiée au SIREN sous le n° 542 029 848, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié audit siège, Poursuivant la vente, pour lequel domicile est élu à MARSEILLE (13006), 11 A, rue Armény, au cabinet de **Me Hubert ROUSSEL**, avocat au barreau de ladite ville, qui se constitue pour lui et le représente.

Les enchères sont recevables uniquement :

- * si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

- * si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins **10 % de la mise à prix soit 7.000 €** établi à l'ordre de : **Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.**

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil, situé au rez-de-chaussée du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Pour renseignements s'adresser à Mes ROUSSEL et CABAYE, Avocats, 11 A, rue Armény, 13006 MARSEILLE (04.91.33.14.59), les lundi et jeudi de 17 heures à 18 heures.

Me Hubert ROUSSEL